



**HAL**  
open science

**Quant Virgile, Horace et Claudien exaltent Louis XVIII.  
L'épître dédicatoire de la Bibliotheca classica Latina de  
Nicolas-Éloi Lemaire**

Guillaume Flamerie de Lachapelle

► **To cite this version:**

Guillaume Flamerie de Lachapelle. Quant Virgile, Horace et Claudien exaltent Louis XVIII. L'épître dédicatoire de la Bibliotheca classica Latina de Nicolas-Éloi Lemaire. *Humanistica Lovaniensia. Journal of Neo-latin Studies*, 2019, 68 (1), pp.177-210. 10.30986/2019.177 . hal-02082882

**HAL Id: hal-02082882**

**<https://hal.science/hal-02082882>**

Submitted on 3 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Quand Virgile, Horace et Claudien exaltent Louis XVIII. L'épître dédicatoire de la *Bibliotheca classica Latina* de Nicolas-Éloi Lemaire

GUILLAUME FLAMERIE DE LACHAPELLE

*This paper focuses on a 179-line poem written by Nicolas-Éloi Lemaire, professor of Latin poetry at La Sorbonne (1819): a dedicatory epistle to Louis XVIII, in order to thank him for funding his collection of classical authors (Bibliotheca classica Latina). Several Latin authors, including Caesar, Horace, Vergil, Juvenal and Claudian, sing the praises of the king. While the poem eulogises some major virtues of Louis XVIII and the new Regime, it reflects the popularity of those authors. The poem is also programmatic of the whole collection, considering for instance its patriotism and its eulogy of Louis XVIII's successors. In the Appendix, the poem itself is edited with a translation and explanatory notes.\**

## 1. Introduction

Parmi toutes les collections d'auteurs anciens qui sont nées au dix-neuvième siècle, quelques-unes ont perduré jusques à nous: la *Bibliotheca Teubneriana* (depuis 1849) et la *Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis* (depuis 1894) en sont sans doute les exemples les plus illustres. Il demeure que la plupart d'entre elles ont aujourd'hui sombré dans l'oubli. Tel est le sort de la *Bibliotheca classica Latina*, dirigée par Nicolas-Éloi Lemaire (1767-1832), dont le premier volume parut en 1819 et le dernier quinze ans plus tard, en 1834. Inspirée quant à sa conception des grandes éditions *variorum* hollandaises du dix-huitième siècle, reprenant la majeure partie du temps des travaux récents parus dans le nord de l'Europe (spécialement en Allemagne), cette collection atteignit des proportions importantes, puisqu'elle compta finalement plus de cent cinquante volumes.<sup>1</sup>

\* Les experts anonymes sollicités par *Humanistica Lovaniensia* ont bien voulu me signaler plusieurs approximations figurant dans la première version de cet article: la présente contribution est grâce à eux plus riche et nettement moins imparfaite. J'ai donc plaisir à les remercier ici, ainsi que les professeurs Gauthier Liberman et Catherine Volpilhac-Augier qui m'ont suggéré plusieurs pistes de réflexion fructueuses.

<sup>1</sup> On en trouvera une liste commode dans P.-A. Lemaire (ed.), *Bibliotheca classica Latina sive collectio auctorum classicorum Latinorum cum notis et indicibus. Appendix* (Paris, 1833), [123-136].

Je me propose ici, non de revenir sur cette entreprise dans son ensemble, ce qui excèderait largement les dimensions du présent article,<sup>2</sup> mais de livrer une traduction, assortie de quelques observations, de l'épître dédicatoire placée dans la première livraison de la collection. Lemaire y dépeint la cohorte des auteurs latins venue rendre hommage à Louis XVIII, le mécène de l'entreprise.

Avant de reproduire le texte de cette épître et de proposer une traduction annotée, je rappellerai en quelques mots qui est Nicolas-Éloi Lemaire et dans quelles circonstances il a écrit le poème en question.

## 2. La carrière de Nicolas-Éloi Lemaire jusqu'en 1819

Nicolas-Éloi Lemaire naît à Triaucourt (Meuse) en décembre 1767, au sein d'une famille de la moyenne paysannerie.<sup>3</sup> Après des études qui le mènent à Paris, il se destine au professorat quand survient la Révolution. Diverses notices biographiques lui prêtent une attitude héroïque dans ces circonstances troublées, mais les faits sont mal établis.<sup>4</sup> Quoi qu'il en

<sup>2</sup> Pour une mise en contexte de la *Bibliotheca classica Latina* par rapport aux entreprises qui la suivent et qui la précèdent, voir la synthèse de F. Paschoud, "Collections d'auteurs latins et grecs en France et ailleurs, 1673-1950", *Rivista storica dell'Antichità* 36 (2006), 249-276, en particulier 253-254.

<sup>3</sup> Diverses notices anciennes donnent un aperçu de sa carrière: voir en particulier C. Alexandre, "Éloge funèbre", *Journal des Débats*, 7 octobre 1832, 2-3; D. Nisard, *Le National*, 8 octobre 1832; J.-L. Gillon, "Notice sur N.E. Lemaire, éditeur des Classiques latins", *Journal de la Meuse*, 10 octobre 1832, repris, avec quelques menus changements, dans Lemaire 1833 (voir n. 1), 11-19; P.-F. Tissot, *Le Constitutionnel*, 23 octobre 1832, 3-4; V. Parisot, "Lemaire", dans L.-G. Michaud (ed.), *Biographie universelle ancienne et moderne ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes. Supplément*, vol. 71 (Paris, 1842), 239-243; C. Lefeuvre, *Histoire du Collège Rollin (ci-devant de S<sup>e</sup>-Barbe)* (Paris, 1853), 269-271; P.-A. Lemaire, *Notice sur Nicolas-Éloi Lemaire, ancien professeur de poésie latine et doyen de la faculté des lettres de Paris, éditeur de la collection des classiques latins* (Bar-le-Duc, 1886). Quelques additions utiles se trouvent dans M. Maigret, "Nicolas-Éloi Lemaire", dans L. Bergeron, G. Chaussinand-Nogaret (ed.), *Grands notables du Premier Empire. Notices de biographie sociale*, vol. 10 (Paris, 1984), 161-164 et C. Charle, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La faculté des lettres à Paris (1809-1908)*, vol. 1 (Paris 1985), 120-121, no. 73. En revanche, les deux études les plus étendues, celles de M. Toussaint, "Deux humanistes lorrains: Nicolas-Éloi Lemaire (1767-1832) et Pierre-Auguste Lemaire (1802-1887)", *Annales de l'Est* 3 (1935), 215-234, ici 215-228, et J. Lanher, "Nicolas-Éloi Lemaire", dans N. Cazin (ed.), *XXIV<sup>es</sup> journées d'études meusiennes, Triaucourt 5-6 octobre 1996* (Verdun, 2005), 41-50, se limitent à résumer les notices précédemment citées, sur un ton qui n'est pas exempt de chauvinisme.

<sup>4</sup> Lemaire aurait ainsi sauvé le naturaliste Daubenton, ou, selon d'autres, le littérateur La Harpe, de la guillotine.

soit, il finit par devenir président (temporaire) de la section des sans-culottes du Jardin des Plantes et juge suppléant au tribunal du sixième arrondissement. Les journaux de l'époque font occasionnellement mention de ses activités: le futur panégyriste de Louis XVIII prononce à cette époque des discours véhéments contre "tous les vices sortis des cadavres du royalisme et du fédéralisme", qui sont, grâce à la Convention, "rentrés dans le néant"; il attend impatiemment que "les tyrans aient été rejoindre les mânes impurs de leurs suppôts."<sup>5</sup>

Le Directoire l'élève au rang de commissaire du gouvernement. Il n'abandonne pas pour autant sa carrière de latiniste, puisqu'il devient l'assistant de Gabriel-Marie Legouvé (1764-1812), qui suppléait lui-même parfois Delille au Collège de France. Il remplace ce même Legouvé, gravement affaibli, entre 1808 et 1810. Il devient ensuite (décembre 1810) professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris. Le latiniste distingué se transforme en dévot en agitant fréquemment l'encensoir à la gloire de l'empereur.<sup>6</sup> Ce type d'intervention a probablement concouru à lui valoir sa place en Sorbonne et plus tard la présidence du conseil général de la Meuse (1814-1815).<sup>7</sup>

Trois épisodes témoignent de son enthousiasme pour l'Empire. En août 1810, lors de la dernière conférence qu'il prononce devant ses auditeurs du Collège de France, il applique des vers de Virgile à la gloire de Napoléon: c'est ainsi par exemple que le principe de conquête résumé par Anchise dans le fameux vers "parcere subiectis et debellare superbos" (Verg. *Aen.* 6.853) devient la maxime de l'expansion française en Europe et dans le monde.<sup>8</sup> En janvier 1811, il compose un poème en

<sup>5</sup> Dans le *Moniteur universel* du 28 mars 1794 (= 8 germinal, l'an 2), 761.

<sup>6</sup> Ce qui n'a rien d'original; cf. R. Manchón Gomez, "Napoleonis Magni laudes. Repertorio provisional de poesia latina (1800-1815) sobre Napoleón Bonaparte", *Humanitas* 3 (2003), 15-31; H. Krüssel, "Napoleo Latinitate vestitus. Napoleon in neulateinischen Gewande", *Neulateinisches Jahrbuch* 9 (2007), 175-192, qui a ensuite publié un répertoire couvrant les années 1790-1806: *Napoleo Latinitate vestitus. Napoleon Bonaparte in lateinischen Dichtungen vom Ende des 18. bis zum Beginn des 20. Jahrhunderts. Band I: Von der Französischen Revolution bis zum Konsulat Bonapartes (1790-1804)* (Hildesheim, 2011) et *Band II: Von der Rheinreise und Kaiserkrönung bis zum Preußenfeldzug (1804-1806)* (Hildesheim, 2015); D. Gallo, "Pouvoirs de l'antique", dans J.-C. Bonnet (ed.), *L'Empire des Muses. Napoléon, les Arts et les lettres* (Paris, 2004), 317-329, ici 326-328.

<sup>7</sup> Concernant sa promotion universitaire, voir C. Charle, "La faculté des lettres de Paris et le pouvoir (1809-1906)", dans Id., R. Ferré (ed.), *Le Personnel de l'Enseignement supérieur en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1985), 151-163, ici 152.

<sup>8</sup> Voir le compte rendu de ce cours par J.-J. Dussault, un proche de Lemaire, dans le *Journal de l'Empire* du 9 août 1810, 1-4 (4 pour la citation du chant 6 en particulier, précédée de ces mots: "L'univers se tait devant toi; il s'incline avec respect; il salue son

l'honneur de l'impératrice Marie-Louise, alors enceinte: *Carmen in proximum et auspicatissimum augustae praegnantis partum*.<sup>9</sup> Cette dernière œuvre lui permet de recevoir une rente de trois mille francs, octroyée par l'empereur. Il rédige enfin en 1812, à l'occasion du premier anniversaire du roi de Rome, une étude intitulée *La Quatrième Églogue expliquée par le règne de Napoléon*. Celle-ci comporte d'abord le texte de la quatrième *Bucolique* accompagné d'une traduction, avant de proposer une exégèse des vers de Virgile. L'âge d'or qui y est annoncé est advenu avec le gouvernement de Napoléon.

À la seconde Restauration, il doit abandonner une partie des avantages et des honneurs qu'il a obtenus: il perd sa pension, son siège au conseil général de la Meuse et échoue à se faire élire député.<sup>10</sup> Mais il sait rapidement se faire valoir auprès du nouveau pouvoir.<sup>11</sup>

En février 1818 Lemaire (re)devient en effet chevalier de la Légion d'honneur.<sup>12</sup> Quelques mois plus tard paraissent les premiers prospectus annonçant la publication de la *Bibliotheca classica Latina*.<sup>13</sup> Il s'agirait,

maître; ... et ce maître, ... c'est NAPOLÉON!"). Soixante-dix ans plus tard, son neveu Pierre-Auguste voudra voir dans un vers exaltant la paix une critique voilée de la campagne de Russie (Lemaire 1886 [voir n. 3], 20), ce qui paraît assez peu vraisemblable.

<sup>9</sup> Ce poème est d'abord paru sous la forme de plaquette: [s. l.], 1811, avant de connaître rapidement une seconde édition, dans laquelle le texte latin est accompagné d'une traduction en français par Legouvé et d'une autre en italien par A. Buttura: *Poème sur l'heureuse grossesse de S. M. Marie-Louise, impératrice des Français et reine d'Italie* (Paris, 1811). Il a aussi donné lieu à: *Napoléon, Marie-Louise et le Roi de Rome. Chant lyrique, imité du poème latin de M. Lemaire, Professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, par M. Hippolyte Lefebvre, Ancien Professeur de Juilly* (Paris, 1811). Il figure finalement dans le recueil posthume des poèmes de Lemaire, au sein de Lemaire 1833 (voir n. 1), 27-36. Voir R. Jalabert, *La Poésie et le latin en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, 2017), 286-288.

<sup>10</sup> Sur le détail des revers électoraux de Lemaire, contre qui le préfet mis en place par Louis XVIII déployait une certaine activité, cf. Maigret 1984 (voir n. 3), 163-164.

<sup>11</sup> Il n'est évidemment pas le seul à agir en ce sens: dès 1815 paraît le *Dictionnaire des girouettes, ou Nos Contemporains peints d'après eux-mêmes, par une Société de girouettes* (Paris). Il sera suivi du *Petit Dictionnaire des Girouettes par une Société d'immobiles* (Paris, 1826), et, après l'avènement de la monarchie de Juillet, par le *Nouveau Dictionnaire des Girouettes, ou Nos grands hommes peints par eux-mêmes, par une girouette inamovible* (Paris, 1831). Dans l'étude qu'il consacre à cette figure de la girouette, P. Serna, *La République des girouettes (1789-1815 et au-delà)* (Paris, 2005), 231, note que les universitaires sont bien représentés parmi les partisans de l'empereur qui se sont soudain découvert des sentiments royalistes (plus de 8 % de la première édition du *Dictionnaire des girouettes*, dans laquelle Lemaire ne figure pas).

<sup>12</sup> Napoléon lui avait déjà remis cette décoration trois ans plus tôt, mais la mesure avait été annulée, comme les autres du même type prises pendant les Cent-Jours, par le nouveau pouvoir.

<sup>13</sup> Voir le *Journal des Savants*, mai 1818, 317.

selon Lemaire, d'un projet ancien formé pendant un séjour qu'il avait effectué en Italie après une période de disgrâce sous le Consulat et qui lui serait revenu à l'esprit à la faveur de la révision de la traduction des *Œuvres* de Cicéron qu'avait faite son maître Binet.<sup>14</sup> Une telle entreprise était en tout cas dans l'air du temps: Louis XVIII se piquait d'être versé dans la littérature ancienne.<sup>15</sup> Celle-ci était aussi mise à l'honneur dans l'enseignement secondaire.<sup>16</sup> Or ne paraissaient pratiquement plus en France dans le domaine latin que des éditions scolaires, des imitations en vers ou quelques raretés pour bibliophiles,<sup>17</sup> à l'exclusion de toute collection exhaustive et ambitieuse: il y avait là une lacune à combler. Le monarque, par intérêt personnel ou par souci de faire rayonner le renom des philologues français en Europe comme avait voulu le faire son aïeul Louis XIV à travers la collection *Ad usum Delphini*, favorisa dès son origine l'entreprise de Lemaire en faisant souscrire de très nombreux exemplaires pour lui-même et pour ses ministres, ou en demandant au ministère de l'Intérieur et aux préfets de multiplier les souscriptions destinées à récompenser les fonctionnaires méritants et à orner les bibliothèques publiques et celles des collèges.<sup>18</sup> Lemaire reçoit à ce sujet des promesses dès le mois de janvier 1818.<sup>19</sup>

<sup>14</sup> Dans le cadre de la publication des *Œuvres complètes* de Cicéron chez Fournier (Paris, 1816-1819); c'est à Lemaire que Binet avait légué son portefeuille de documents. Voir J.-J. Dussault, dans le *Journal des Débats* du 20 avril 1817, 4; aussi Lemaire 1886 (voir n. 3), 23.

<sup>15</sup> À ce propos, on consultera avec profit l'article ancien de A. Renée, "Louis XVIII littérateur", *Revue de Paris* 27 (1841), 232-243, en particulier 233-234, 241, 249-251.

<sup>16</sup> En cela, Louis XVIII agissait d'ailleurs dans la continuité de la politique napoléonienne: voir à cet égard C. Falcucci, *L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (Toulouse, 1939), 7-202, et les synthèses de A. Chervel, *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire* (Paris, 1993), 40-41, et F. Waquet, *Le Latin ou l'empire d'un signe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1998), 23-24.

<sup>17</sup> On ne peut guère citer comme contre-exemples que les éditions commentées d'Horace (Paris, 1806), de Juvénal (Paris, 1810) et de Perse (Paris, 1812) procurées par le savant Achaintre; les traductions des *Œuvres complètes* de Cicéron sous la direction de Leclerc, celles de Salluste, Tacite et Tite-Live par Dureau de La Malle ne prétendent pas relever de la philologie.

<sup>18</sup> Sur le fonctionnement de la souscription et son importance vitale pour des entreprises d'érudition de ce genre, qui doivent souvent recevoir des subsides publics, voir l'analyse très précise de N. Felkay, *Balzac et ses éditeurs (1822-1837). Essai sur la librairie romantique* (Paris, 1987), 73-76; à propos de l'exemple particulier du *Musée des antiques*: Ead., "Le Musée des antiques du libraire Nicolle", *Bulletin du bibliophile* (1986), 236-243. Signalons que Louis XVIII avait déjà favorisé de la sorte l'*Hermes Romanus*, le journal publié par Barbier-Vémars: sur cette publication et son promoteur, cf. Jalabert 2017 (voir n. 9), 311-317.

<sup>19</sup> Les lettres en question semblent avoir été égarées, mais N.-É. Lemaire y fait allusion dans une missive envoyée au ministre de l'Intérieur le 13 avril 1828 (conservée parmi d'autres dans un carton des Archives nationales où est rassemblée la correspondance entre

La *Guerre des Gaules* est le volume qui inaugure la nouvelle collection, en 1819.<sup>20</sup> L'éditeur invite à y voir une manifestation de son patriotisme, comme il s'en explique lui-même dans son avis au lecteur:

Cur autem initium a I. Caesaris *Commentariis de Bello Gallico* duxerimus, nemo sane Gallorum mirabitur, qui, non sine quodam superbiae sensu, avitae virtutis monumenta illic releget. [...] Quo quidem respectu, patrium et civile quiddam inesse laboribus nostris, non fatemur modo, sed et gloriamur.

Assurément aucun Français, en relisant ici, non sans un certain sentiment d'orgueil, ces monuments du courage de ses aïeux, ne se demandera pourquoi nous avons inauguré notre œuvre par les *Commentaires de César sur la Guerre des Gaules*. À cet égard, que nos travaux comportent une dimension patriotique et nationale, non seulement nous le proclamons, mais nous nous en faisons même une gloire.<sup>21</sup>

En désignant les Gaulois comme des ancêtres respectables de la nation française, Lemaire s'inscrit dans une perspective intellectuelle qui se répand depuis quelques décennies déjà.<sup>22</sup> Cet avis au lecteur n'est pas la seule partie de l'ouvrage qui entende faire de la collection une grande œuvre nationale. Le même volume contient en effet un poème de près de deux cents vers (179 exactement) dédié à Louis XVIII (vii-xiv pour l'épître elle-même; xv-xvii pour les notes), sur laquelle je vais désormais me concentrer.

Lemaire et le ministère de l'Intérieur: AN, F<sup>17</sup> 2900<sup>2</sup>, f. 1v: "1° Le Ministre de l'Intérieur souscrira, dans le cours de l'opération, pour deux cents exemplaires, destinés à des présents et récompenses particulières; 2° S. E. obligera tous les Préfets à souscrire pour les grands et petits séminaires, Collèges royaux et communaux, en un mot pour les établissements publics de leur Département."

<sup>20</sup> Le premier tome des *Œuvres* de Tacite et celui des *Œuvres* de Virgile avaient déjà paru, mais dans une collection alors dirigée par le libraire Nicolle. Ce dernier renonce rapidement à son entreprise, concurrente de celle qu'annonçait au même moment Lemaire, à qui il cède ces deux volumes. Le tome 1 des *Œuvres* de César est donc le premier à avoir été conçu spécifiquement pour la *Bibliotheca classica Latina*: voir le *Journal des Débats* du 6 août 1819, 4.

<sup>21</sup> N.-É. Lemaire (ed.), *Caesar ad codices Parisinos recensitus, cum varietate lectionum, Iulii Celsi commentariis, tabulis geographicis et selectissimis eruditorum notis quibus suas adiecerunt N.L. Achaintre et N.E. Lemaire. Volumen primum* (Parisiis, 1819), xx-xi. Toutes les traductions françaises de cet article sont les miennes.

<sup>22</sup> Sur le rôle que les Gaulois commencent à jouer dans l'idée de nation française depuis le milieu du dix-huitième siècle et singulièrement dans les années qui précèdent immédiatement ce poème, on se reportera aux remarques de C. Dousset-Seiden, "La Nation française et l'Antiquité à l'époque napoléonienne", *Anabases* 1 (2005), 59-74, ici 69-71.

### 3. Analyse de l'épître dédicatoire

Le poème est écrit en hexamètres dactyliques. Il peut être lu comme une suite d'éthopées, reliées les unes aux autres par un narrateur admiratif de Louis XVIII. Les écrivains latins viennent déposer leurs œuvres au pied du souverain en en faisant des tributs à sa science du latin et à ses autres vertus. Tout cela constitue une métaphore faisant allusion à la *Bibliotheca classica Latina*: bientôt le roi pourra compulsier toute la latinité dans une collection qui lui est personnellement dédiée. La composition est donc assez simple:

#### *Prologue*

v. 1-9: les écrivains latins s'apprêtent à rendre hommage au roi de France, qui les connaît si bien.

#### *Interventions des auteurs anciens pour louer Louis XVIII*

v. 10-36: César s'avance à leur tête (puisque'il est le premier auteur publié dans la nouvelle collection), mais il est tenaillé par le remords d'avoir ravi leur liberté aux Gaulois.

v. 37-68: Virgile exalte la constance et le courage que manifesta le roi pendant ses années d'exil; prosopopée de Louis XVIII et prière collective en faveur de la dynastie des Bourbons.

v. 69-108: Horace célèbre la paix retrouvée.

v. 109-112: même l'éloquent Cicéron, pour ne pas lasser Louis XVIII, consent à garder le silence.

v. 113-117: Juvénal, incapable de taire son sentiment profond, prononce un vers en l'honneur du frère de Louis XVI.

v. 118-138: Claudien se lance dans un long panégyrique ampoulé, mais ses compagnons l'interrompent promptement.

#### *Lemaire évoque les deux auteurs exclus de la collection sur ordre de Louis XVIII*

v. 142-145: le rejet de Pétrone, infâme courtisan de Néron, est mérité.

v. 146-174: Lucrèce, en revanche, aurait pu prétendre à bénéficier de l'indulgence du souverain: non seulement l'auteur du *De rerum natura* se repent vivement, aujourd'hui, de ses erreurs passées, mais Louis XIV avait, lui, admis le poète parmi les auteurs destinés à l'instruction du Dauphin. De toute façon, Polignac et son *Anti-Lucrèce* n'ont-ils pas rendu l'épicurien tout à fait inoffensif?

#### *Conclusion*

v. 174-179: c'est un nouvel âge d'or que Louis XVIII offre à la France.

À ma connaissance, la traduction que je m'apprête à proposer n'a pas de devancière.<sup>23</sup> Le fait est que cette épître n'a guère retenu l'attention des latinistes, et encore moins des historiens, sans doute parce qu'elle paraît d'une désolante platitude dans son adulation, puisqu'elle n'est qu'une pièce parmi des centaines du même genre.<sup>24</sup> Deux ouvrages récents aident cependant à mieux situer ces vers dans leur contexte historique. En premier lieu Corinne Legoy a étudié les poèmes encomiastiques sous la Restauration, ce qui donne un utile aperçu du genre et de ses adeptes, mais elle ne s'est intéressée qu'aux pièces en français.<sup>25</sup> En outre, Romain Jalabert, dans son ouvrage monumental traitant de la poésie latine en France au dix-neuvième siècle, consacre un chapitre complet aux poèmes "civiques", de la période napoléonienne à la fin du siècle.<sup>26</sup> Toutefois, s'il donne plusieurs exemples traduits de poèmes du temps, l'épître de Lemaire n'y figure pas; à ce titre, les pages qui suivent peuvent être considérées comme un modeste complément à cette somme.

Signalons d'emblée que Lemaire correspond d'ailleurs partiellement au portrait-type de l'auteur de ces poèmes, tel que l'ont brossé Corinne Legoy et Romain Jalabert: il est né en province<sup>27</sup> et réside à Paris; il n'appartient pas à la noblesse; il a suivi des études universitaires (maître ès-arts), est même professeur.<sup>28</sup> En revanche, contrairement à la plupart

<sup>23</sup> D'autres pièces en vers de Lemaire, en revanche, ont été déjà traduites: voir ainsi plus haut, la n. 9.

<sup>24</sup> Seul H. Zehnacker, "Lucrèce en France sous la Restauration et la monarchie de juillet", dans R. Poignault (ed.), *Présence de Lucrèce. Actes du colloque tenu à Tours (3-5 décembre 1998)* (Tours, 1999), 405-415, en particulier 406-410, s'est penché sur elle.

<sup>25</sup> C. Legoy, *L'Enthousiasme désenchanté. Éloge du pouvoir sous la Restauration* (Paris, 2010), travail auquel on pourra ajouter les remarques synthétiques de N. Scholz, *Die imaginierte Restauration. Repräsentationen der Monarchie im Frankreich Ludwigs XVIII* (Darmstadt, 2006), 73-76, qui se limite elle aussi aux pièces publiées en français (voir le *corpus* 282-286); elle remarque (74) qu'à côté de chansons utilisant le langage quotidien, beaucoup d'odes ou d'éloges reposent sur des allusions classiques au monde gréco-romain.

<sup>26</sup> Jalabert 2017 (voir n. 9), 169-194. Cette étude vient combler une lacune importante, signalée par D. Sacré, "La poésie néo-latine en France au XIX<sup>e</sup> siècle", dans G. Cesbron, L. Richer (ed.), *La Réception du latin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours* (Angers, 1996), 67-77 (voir 72 pour l'importance considérable de la poésie encomiastique).

<sup>27</sup> Mais la Meuse n'est pas le département le plus prolifique à cet égard selon Legoy 2010 (voir n. 25), 22, qui n'a relevé que deux thuriféraires natifs de ce département.

<sup>28</sup> Ce trait semble distinguer les thuriféraires néo-latins (Jalabert 2017 [voir n. 9], 179-180, signale que bon nombre étaient professeurs – ce qui n'implique pas du reste d'avoir suivi des études supérieures) de ceux qui ont écrit en français (Legoy 2010 [voir n. 25], 18-21 et 31, selon qui un tiers au maximum d'entre eux avaient suivi des études supérieures, et 14 % seulement exerçaient un métier intellectuel ou artistique).

des auteurs de pièces encomiastiques, il n'est pas issu d'une lignée de lettrés.<sup>29</sup> Plus caractéristique encore: il ne s'est pas contenté de louer ce seul régime, ce qui jette un voile épais sur sa sincérité.<sup>30</sup>

La tonalité de ces vers est conforme à celle de nombreux poèmes encomiastiques du temps: accent mis sur le retour de la paix (v. 84-85, 124-125) sans occupation étrangère du territoire (v. 130-134); approbation de la sagesse et de la modération du nouveau monarque (v. 96);<sup>31</sup> exaltation du courage stoïque de Louis XVIII pendant son exil (v. 50-61);<sup>32</sup> célébration, en faisant appel aux émotions du lecteur, de Marie-Thérèse comme l'Antigone qui guida Louis XVIII/Œdipe dans son exil (v. 53);<sup>33</sup> insistance sur l'unanimité des réactions exaltées face au retour des Bourbons, qu'il s'agisse bien sûr des auteurs latins (v. 69: "omnis gens classica"; 109: *omnes*) ou des Français eux-mêmes (v. 82-83: "Galli/ominibusque suis, precibusque, animisque, vocabant"), ce que suggère encore le verbe conjugué à la première personne du pluriel du vers 62 (*precamur*);<sup>34</sup> assimilation des ennemis à des monstres (*hydros* au v. 88)<sup>35</sup> et de Napoléon à un fléau guerrier (v. 125), un inquiétant Prométhée qui a voulu renverser l'ordre social séculaire (v. 127);<sup>36</sup> leur attitude est

<sup>29</sup> Legoy 2010 (voir n. 25), 26-27.

<sup>30</sup> Voir sur ce point Legoy 2010 (voir n. 25), 39-41 (87% des poètes recensés n'ont exalté que les Bourbons); il en va de même pour les poètes néo-latins, comme le relève Jalabert 2017 (voir n. 9), 179 (122 auteurs sur 135, soit 90%).

<sup>31</sup> Legoy 2010 (voir n. 25), 152-155.

<sup>32</sup> Voir Legoy 2010 (voir n. 25), 108.

<sup>33</sup> En 1814, pendant la première Restauration, J.-M. Gassier publie déjà *L'Antigone française*, ou *Mémoires historiques sur Marie-Thérèse-Charlotte de France* (Paris) (repris sous pseudonyme: L. de Saint-Hugues, *Madame la duchesse d'Angoulême ou la Nouvelle Antigone* [Paris, 1814, 1816<sup>2</sup>]); Ballanche, dans l'épilogue de son *Antigone*, épopée en prose publiée la même année, indique que l'assimilation entre la duchesse d'Angoulême et Antigone était devenue courante dans la population: S. Fraise, "Le thème d'Antigone dans la pensée française au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle", *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* (1966), 250-288, ici 254, y fait très rapidement allusion; en 1816, une estampe de Canu a pour objet *L'Antigone française à Mittaw en 1807*: elle représente la duchesse accompagnant Louis XVIII dans son exil. Sur l'importance de Marie-Thérèse de France/Antigone dans l'exaltation de la Restauration, en particulier quand il s'agit comme ici de laisser une large place à l'émotion, voir Scholz 2006 (voir n. 25), 102-116 et plus brièvement Ead., "La monarchie sentimentale. Un remède aux crises politiques de la Restauration?", dans Ead., C. Schröer (ed.), *Représentation et pouvoir. La politique symbolique en France (1789-1830)* (Rennes, 2007), 185-198, ici 189-191.

<sup>34</sup> Legoy 2010 (voir n. 25), 110-116.

<sup>35</sup> Legoy 2010 (voir n. 25), 134-135.

<sup>36</sup> Pour l'analogie entre Napoléon et Prométhée, voir en particulier H. Bloom, "Napoleon and Prometheus. The Romantic Myth of Organic Enemy", *Yale French Studies* 26 (1961), 79-82 (surtout à propos de Byron et de Shelley); R. Trousson, *Le Thème de*

d'autant plus incompréhensible que le nouveau souverain se signale par sa clémence générale (v. 160). Louis XVIII, à la fois père et prince (v. 85; aussi 1 et 160),<sup>37</sup> est assimilé à un "second Auguste" (v. 105) aussi bien pour son rôle de restaurateur (des lois, de la religion, de la paix)<sup>38</sup> après des décennies troublées que pour son soutien aux lettres (le substantif *patronus* lui est appliqué dans l'adresse et au v. 9), dont témoigne éloquemment l'ambitieuse *Bibliotheca classica Latina*. Du reste, c'est la valorisation des connaissances littéraires de Louis XVIII qui constitue peut-être l'une des singularités de l'éloge qui lui est ici décerné.<sup>39</sup> La peinture d'un pouvoir royal reposant sur la légitimité dynastique mais s'appuyant également sur la Charte, omniprésente dans l'imagerie monarchiste du temps, ne pouvait aussi que satisfaire Louis XVIII (v. 90-102).

Les réactions suscitées par ce panégyrique n'ont pas non plus de quoi étonner. Il est accueilli en bonne part par les publications favorables à Louis XVIII, tel le *Journal des Débats*, mais le contraste qu'il marque avec l'adhésion à l'empire naguère bruyamment professée par Lemaire a heurté le libéral Augustin Thierry, qui réserve des critiques acerbes à ces vers dans le *Censeur européen* du 22 juillet 1819:

M. Lemaire est le même dont, il y a peu d'années, la muse latine ébranlait les cloches, pour annoncer aux cités françaises l'auguste hyménée de Sa Majesté Napoléon I<sup>er</sup>. [...] On dirait que la poésie semble à M. Lemaire une sorte de contribution qui se paie toujours au pouvoir de fait: *vectigales versus*, comme il le dit lui-même.<sup>40</sup>

Voilà qui n'est certes pas dénué de fondement; pourtant, l'apologie de Lucrèce contenue à la fin du poème ne paraît pas sans hardiesse. Qu'elle corresponde en effet à la sensibilité de Lemaire, franc-maçon<sup>41</sup>

*Prométhée dans la littérature européenne*, vol. 2 (Genève, 1976<sup>2</sup>), 335-362 (chapitre présentant les œuvres qui assimilent Napoléon à Prométhée), 338-342 (développant plus spécifiquement la déchéance de Napoléon/Prométhée).

<sup>37</sup> Sur ce thème dans la propagande des premières années du règne de Louis XVIII, voir Scholz 2006 (voir n. 25), 84-92.

<sup>38</sup> L'allusion au temple de Janus (v. 124-125), fermé par Louis XVIII, évoque vraisemblablement Auguste, sous le règne duquel il fut plus souvent fermé que dans toute l'histoire de Rome (Suet. *Aug.* 22).

<sup>39</sup> Dès l'adresse: "perito veterum iudici", puis aux v. 7-8, 106 et 171.

<sup>40</sup> À cet égard, voir notamment E. Harpaz, *Le Censeur. Le Censeur européen. Histoire d'un journal libéral et industrialiste* (Genève, 2000), 151-152. Pour l'allusion aux vers comme "tributs" (*vectigal*), voir les v. 18 et 48.

<sup>41</sup> Cf. la notice que lui consacre A. Spieth, *Napoleon's Sorcerers. The Sophisians* (Newark, DE, 2007), 152.

et parfois qualifié de voltairien par ses contemporains, ou qu'elle exprime un dépit sincère devant l'incomplétude de la collection, elle amène à nuancer l'impression d'un poème purement épideictique qui se dégage au premier abord.<sup>42</sup> Au demeurant, cette audace était peut-être aussi encouragée par une forme de connivence avec Louis XVIII, dont la ferveur religieuse était fort limitée: à coup sûr, il y avait de la part du monarque un choix plus politique que personnel dans cette exclusion de Lucrèce.<sup>43</sup> Dans ces conditions, l'allusion au cardinal Melchior de Polignac (v. 167-170), auteur d'un *Anti-Lucrèce* (1745) bien oublié au début du dix-neuvième siècle, constitue possiblement une allusion à deux de ses descendants, Jules et Armand, personnages importants parmi les ultras – parti encouragé par le comte d'Artois, frère du roi, au désespoir souvent de celui-ci: s'agissait-il là pour Lemaire d'un moyen d'atténuer la forme de provocation que pouvait revêtir la défense de Lucrèce?<sup>44</sup> C'est envisageable bien sûr; cependant, Louis XVIII avait peut-être aussi savouré dans ces vers pompeux en faveur d'une œuvre un peu poussièreuse qu'un latiniste a du mal à considérer comme égale ou supérieure au *De rerum natura* une forme d'ironie discrète à l'égard de l'aile ultra du personnel politique de l'époque.

Le poème donne aussi une assez bonne idée de la hiérarchie existant implicitement entre les poètes latins au début du siècle: Virgile et Horace sont au sommet; Juvénal est fort goûté; Claudien, en revanche, est perçu comme un adulateur plein d'une vaine emphase. Il est aisé de constater qu'en cela, Lemaire suit certes ses propres goûts, puisqu'il proclamera dans la préface des *Satires* de Juvénal paraissant dans la *Bibliotheca classica Latina* que Virgile, Horace et Juvénal ont charmé sa jeunesse,<sup>45</sup> mais de telles inclinations sont également partagées par ses contemporains: un examen des manuels de littérature faisant

<sup>42</sup> P.-A. Lemaire y reviendra dans la préface de son édition de Lucrèce, conçue comme un complément à la *Bibliotheca classica Latina* dirigée par son oncle (voir le vol. 1 [Parisiis, 1838], ix-x). On consultera également à propos de cet épisode: C. Louandre, "Les Latinistes français au XIX<sup>e</sup> siècle", *Revue des deux mondes* 7 (1854), 555-581, ici 568-569.

<sup>43</sup> En 1823, Louis XVIII acceptera du reste que la traduction de Lucrèce par Jean-Baptiste de Pongerville lui soit dédiée.

<sup>44</sup> Telle est l'hypothèse de Zehnacker 1999 (voir n. 24), 410.

<sup>45</sup> Voir N.-É. Lemaire (ed.), *D. Iunii Iuvenalis sexdecim satirae, ad codices Parisinos recensitae, cum interpretatione Latina, lectionum varietate, notis Rupertianis, excursibus et indice absoluto*, vol. 1 (Parisiis, 1823), vii-viii; les préfaces des premiers volumes consacrés à César et à Cicéron sont tout aussi élogieuses.

autorité et de la production éditoriale du début du dix-neuvième siècle montrerait la domination écrasante d’Horace et de Virgile.<sup>46</sup> Juvénal bénéficiait aussi d’une grande popularité.<sup>47</sup> À l’inverse, Claudien est une figure controversée. D’un côté, l’étoile du poète, quelque peu brocardé dans ces vers, avait considérablement pâli: il était considéré jadis comme un authentique classique, en dépit même de son appartenance à la latinité tardive, mais depuis le dix-huitième siècle, nombre de commentateurs soulignent ses faiblesses, qui consistent essentiellement en une courtoisie jugée insupportable et en une pénible afféterie.<sup>48</sup> De l’autre, il semble que Louis XVIII ait su apprécier certains aspects de son œuvre érudite et pleine de grâce, si l’on en croit la préface que plaça le marquis de Sy en tête de la seconde édition de sa propre traduction de l’*In Rufinum* parue trois ans auparavant.<sup>49</sup> Quant à l’éloge de César en grand guerrier et en écrivain d’élite (v. 25: “classi-

<sup>46</sup> Je songe au *Lycée* de La Harpe (Paris, 1799, pour la première édition) dont les insuffisances deviennent cependant patentes pour les lecteurs avertis que vise Lemaire, mais aussi à F. Schoell, *Histoire abrégée de la littérature romaine* (Paris, 1815); les notices de la biographie Michaud fournissent également une bonne idée de la *communis opinio* dans ce domaine: L.-G. Michaud (ed.), *Biographie universelle ancienne et moderne ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes* (Paris, 1811-1833 pour la première édition).

<sup>47</sup> Voir par exemple G. Highet, *Juvenal the Satirist* (Oxford, 1954), 222-231. Le poète eut, au dix-huitième siècle, quelques détracteurs, comme les influents Batteux, Rollin et Rapin, qui l’accusaient de cruauté ou de méchanceté; mais Dusaulx, son traducteur (Paris, 1770), a su les réfuter d’une façon qui emporta une large adhésion: consulter sur cet épisode A. Vidal, *Juvénal et ses satires. Études littéraires et morales* (Paris, 1869), xxxv-xxxvi. De fait, les préfaces des *Satires* ont dans les années 1810 et 1820 un ton très nettement apologétique: voir par exemple V. Fabre de Narbonne, *Satires de D.J. Juvénal*, vol. 1 (Paris, 1825), vii-xvi, qui rabaisse l’âge d’Horace et d’Auguste et s’insurge contre ceux qui mirent en doute le génie et la profondeur du satiriste.

<sup>48</sup> Voir par exemple l’avis de A.-L. Thomas, *Essai sur les éloges* (Paris, 1773), qui est encore présenté par J.-A. Amar-Durivier, “Claudien”, dans Michaud 1811-1833 (voir n. 46), vol. 8 (1813), 632, comme le plus recommandable: “Peu de goût, souvent une fausse grandeur, une majesté de sons trop monotone, et qui, à force d’être imposante, fatigue bientôt et assourdit l’oreille; et surtout aucune de ces beautés douces qui reposent l’âme, voilà ses défauts”; La Harpe 1799 (voir n. 46): “C’est un de ces versificateurs ampoulés qui, en se servant toujours de beaux mots, ont le malheur d’ennuyer”; Schoell 1815 (voir n. 46), vol. 3, 83-85.

<sup>49</sup> Cf. A.-C.-A.-F. de Sy, *L’Art poétique d’Horace, traduit en vers français, dédié au roi, suivi de la seconde édition de la Chute de Rufin, poème en deux chants, traduit de Claudien* (Londres – Paris, 1816), ii: Louis XVIII aurait su par cœur le début de ce poème. Je n’ai pu consulter moi-même cet ouvrage que je ne connais que par J.-L. Charlet (ed.), *Claudien: Œuvres. Petits poèmes*, vol. 4 (Paris, 2017), lvii-lviii, lequel mentionne d’autres emplois de Claudien à des fins politiques dans la même période.

cus ense tamen, calamo quoque classicus”),<sup>50</sup> elle annonce en quelque sorte la légende du portrait gravé accompagnant le troisième tome des *opera* de cet auteur: “Dux ense, calamo scriptor classicus” (“Son épée en a fait un chef d’élite, sa plume en a fait un écrivain d’élite”). [Fig. 1]

L’intertexte antique est en tout cas nourri principalement de Virgile et d’Horace, ce qui le rend décelable par le dédicataire mais aussi par la plupart des souscripteurs de la collection, tant ces deux auteurs ont nourri les compositions en vers latins de tous les collégiens de France depuis des décennies.

Cette épître donne enfin une certaine idée de ce que sera la *Bibliotheca classica Latina* et revêt en cela une dimension programmatique: le patriotisme ici affiché se vérifiera ainsi à plusieurs endroits de la collection, comme dans les notes de N.-É. Lemaire consacrées au *Pro Fonteio* de Cicéron, dans lesquelles il blâme vivement les reproches injustes adressés par l’Arpinate aux Gaulois qui se plaignaient des agissements de son client;<sup>51</sup> plus généralement, ce patriotisme transparaît dans les multiples parallèles établis entre les auteurs anciens et les auteurs français, pour la plus grande gloire de la littérature nationale.<sup>52</sup> La nation s’incarne dans son roi et les éloges directement adressés à Louis XVIII se liront encore dans certains volumes, avant que l’enthousiasme de Lemaire trouve un nouvel objet en la personne de Charles X; P.-A. Lemaire, le neveu de Nicolas-Éloi et latiniste comme lui, se réjouira ensuite dans la préface du *Bellum civile* de Lucain de l’avènement d’une ère de liberté nouvelle lorsqu’en juillet 1830 le tyran est chassé et que Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, monte sur le

<sup>50</sup> La popularité de César comme homme de lettres n’avait pas connu d’éclipse malgré l’usage qu’avait pu en faire Napoléon.

<sup>51</sup> N.-É. Lemaire (ed.), *M.T. Ciceronis pars secunda, sive orationes omnes ad optimos codices et editionem J. Vict. Leclerc recensitae, cum selectis veterum ac recentiorum notis, curante et emendante N.E. Lemaire*, vol. 2 (Parisiis, 1827), 635-636.

<sup>52</sup> Ainsi N.-É. Lemaire (ed.), *Q. Curtius Rufus, ad codices Parisinos recensitus, cum varietate lectionum, supplementis Io. Freinshemii et selectis Schmiederi variorumque commentariis, quibus notas, excursus mappasque et indices addidit N.E. Lemaire*, vol. 1 (Parisiis, 1822), xliii: “Non oblitus enim novam hanc *Latinorum classicorum Collectionem* eo praecipue esse nomine notandam, et a caeteris quas Germani, Angli, Batavi dedere distinguendam, quod Gallico regi nuncupata, et Gallicis prelis emissa, Gallis imprimis destinata est.” (“J’ai emprunté bien d’autres passages à nos écrivains; car je n’ai pas oublié que cette nouvelle *Collection des classiques latins* devait se signaler et se distinguer de toutes les autres que les Allemands, les Anglais et les Néerlandais ont éditées, principalement au titre d’avoir été entreprise en l’honneur du roi de France, imprimée sur des presses françaises, destinée prioritairement aux Français.”)

trône...<sup>53</sup> On le voit: les girouettes n'ont pas fini de tourner et après la République, le Directoire, l'Empire et les Bourbons, la dynastie des Orléans reçoit à son tour un tribut sous la plume des Lemaire à travers les auteurs anciens.

#### 4. Conclusion

Les mérites politiques de Louis XVIII vantés par Lemaire dans cette épître dédicatoire sont ceux qui sont le plus souvent mis à l'honneur par les panégyristes du temps. Mais cela ne signifie pas que l'ouvrage soit dépourvu d'originalité: au lieu d'un centon ou d'un poème pleinement situé dans l'époque contemporaine, Lemaire choisit ainsi d'exalter Louis XVIII en donnant la parole à plusieurs auteurs latins. Par le choix de ceux-ci, par le contenu de leurs propos et par l'intertexte dominant, le frère de Louis XVI apparaît à bien des reprises comme un nouvel Auguste, dont les qualités littéraires sont signalées avec au moins autant de ferveur que les vertus politiques. L'apologie de Lucrèce qui clôt le poème peut être interprétée de plusieurs façons; elle entre en confrontation avec la position adoptée officiellement par Louis XVIII, mais probablement pas avec les goûts personnels du monarque.

#### 5. Texte et traduction

Avertissement: les notes placées sous le texte (et traduites par moi) sont de Lemaire lui-même; les "notes additionnelles" à la suite du texte et de la traduction sont de moi. Elles visent prioritairement à éclairer quelques allusions contenues dans le poème par le rappel de la situation historique. Elles fournissent aussi plusieurs indications sur mes choix de traduction et quelques sources poétiques de Lemaire, sans prétendre atteindre l'exhaustivité dans ce domaine. La ponctuation d'origine et l'usage des majuscules (sauf dans la formule initiale) ont été modifiés pour les rendre plus conformes à l'usage moderne.

<sup>53</sup> P.-A. Lemaire (ed.), *M. Annaei Lucani Pharsalia, cum varietate lectionum, argumentis et selectis variorum adnotationibus, quibus suas addidit Petrus-Augustus Lemaire, in Schola normali Professor*, vol. 1 (Parisiis, 1830), vii.

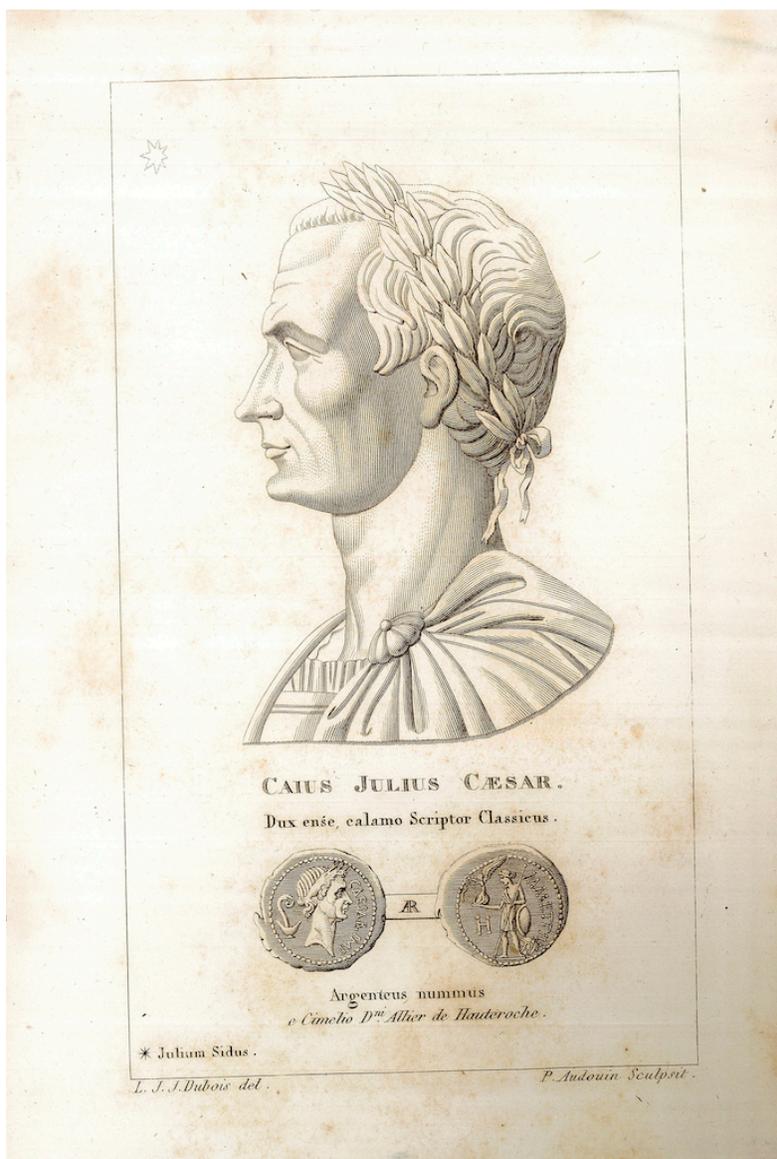


FIGURE 1: Portrait de Jules César dessiné par Dubois et gravé par Audouin, dans *Caesar ad codices Parisinos recensitus, cum varietate lectionum, Iulii Celsi commentariis, tabulis geographicis et selectissimis eruditorum notis quibus suas adiecerunt N.L. Achaintre et N.E. Lemaire. Volumen tertium* (Parisiis, 1820), frontispice [collection particulière].

À LOUIS XVIII  
LE DÉSIRÉ, ROI DE FRANCE  
AUGUSTE PROTECTEUR DES LETTRES  
JUGE AVERTI DES ANCIENS  
LES AUTEURS CLASSIQUES LATINS

À tes pieds, roi bienfaisant, et devant ton trône ancestral, une foule est réunie et te rend ses hommages; elle te fut fidèle sans interruption, que le ciel fût dégagé ou sombre au-dessus de ton royaume. Exprimant des remerciements mérités qui lui viennent du cœur, elle vient déposer les écrits si souvent passés entre tes mains que produisit l'élite des citoyens dans le Latium ancien, à Rome. Et tandis que la cohorte latine, étrangère dans les cours des rois, mais familière à la tienne, voit ses membres, rivalisant de zèle, se disputer l'honneur de prendre la parole avant les autres, d'apporter des présents à leur protecteur, un homme à sa tête emmène la docte phalange à travers le royaume de France, à travers ce royaume qu'il parcourut longtemps en tous sens. Réticent, comme jadis, à souffrir un supérieur, et couronnant ses tempes dégarnies d'un laurier qui lui tenait lieu de chevelure, César crut que la soumission des Gaulois était un brillant motif de triomphe. Après avoir éprouvé pendant dix ans la vertu innée de notre puissant peuple, il pensa qu'il ne lui restait plus que toi à vaincre, Rome. Et voilà qu'aujourd'hui, loin du fracas des buccins et encore pur de la souillure des guerres civiles, il s'acquitte du tribut qu'il te doit. Et ton protégé romain fait devant ton jugement comparaître ses livres, où l'historien retrace les guerres écrites d'une plume gracieuse que le général avait livrées en maniant son épée triomphale. Certes il a raison de redouter que tu ne sois offensé par les cruelles blessures dont il larda jadis les entrailles d'une race d'où le peuple né pour t'aimer tire son origine. Cependant, guerrier d'élite aussi bien qu'écrivain d'élite, poussé par le Génie de la ville reine, il fut avant

**16** *Il ne lui restait plus que toi à vaincre*, etc. Après avoir achevé la guerre des Gaules en dix ans, César se mit à prendre des dispositions pour changer la constitution de force: "l'heureux homme," au jugement de Julius Celsius, "s'il s'était contenté de vaincre les ennemis de la patrie, et non aussi sa patrie." Voir la présente édition, vol. 3, 245, *Sur la vie de J. César*.

**17** *Guerres civiles*. Notre premier tome contient seulement les *Commentaires sur la guerre des Gaules*, non les *Commentaires sur la guerre civile*.

**20** *Gracieuse*. Cic. *Brut.* 262: "César a écrit des *Commentaires* tout à fait dignes d'éloge; car leur style est dépouillé et *gracieux*."

LUDOVICO XVIII  
 OPTATO GALLIARUM REGI  
 AUGUSTO LITTERARUM PATRONO  
 PERITO VETERUM IUDICI  
 LATINI SCRIPTORES CLASSICI

Ante tuos, rex alme, pedes, soliumque paternum  
 turba salutantum, tibi quae fuit usque fidelis,  
 lucida seu fuerint, seu nubila sidera regno,  
 convenit; et meritas fundens de pectore grates,  
 5 quae tulit in veteri Latio toga classica Romae  
 scripta tuis manibus toties versata reponit.  
 Dumque Latina cohors, regum peregrina per aulas,  
 verum assueta tuae, studiis certantibus ambit,  
 verba quis ante alios faciat, quis dona patrono,  
 10 primus agit doctam per Gallica regna phalangem,  
 regna sibi lustrata diu, qui ferre priorem,  
 ut quondam, indocilis, crinali et tempora lauro  
 calva coronatus, Gallos domuisse triumphum  
 credidit insignem Caesar, populoque potenti  
 15 virtutem ingenitam expertus bis quinque per annos,  
 nil sibi vincendum praeter te, Roma, putavit.  
 Nunc procul a strepitu lituum, et civilibus armis  
 intemeratus adhuc, tibi vectigalia solvit,  
 Romanusque cliens sistit te iudice libros,  
 20 prodit ubi historicus calamo descripta venusto  
 bella, triumphali quae dux confecerat ense:  
 iure quidem metuit ne te crudelia laedant  
 vulnera, queis olim laceravit viscera gentis  
 unde genus ducit populus tibi natus amando:  
 25 classicus ense tamen, calamo quoque classicus, urbis

**16** *Nil sibi vincendum*, etc. Post bellum Gallicum decem annorum spatio confectum, I. Caesar ad rei publicae statum armis immutandum coepit se accingere, “felix vir,” iudicio Iulii Celsi, “si patriae hostes tantum, non et patriam vicisset?” Vide hanc editionem, vol. 3, p. 245, de vita I. Caesaris.

**17** *Civilibus armis*. Primum hoc volumen *Commentarios de bello Gallico* tantum, non *de Civili* continet.

**20** *Venusto*. Cicero in *Bruto*, cap. 262: “*Commentarios* scripsit Caesar valde probandos; nudi enim sunt et *venusti*.”

tout obligé de terrasser les Gaulois, afin de pouvoir, une fois soumise la race de Brennus, venger ses ancêtres en faisant payer en retour l'opprobre de ses mots orgueilleux et le poids de son glaive fatal aux vaincus. Ainsi, nul n'avait honte sur terre de servir Rome. Et n'allez pas rougir, Gaulois, d'avoir fait passer votre cou rétif sous un tel joug; car les terres, les mers, et le soleil même qui régit tout sous son ordre, ce vainqueur tout-puissant les a contraints à lui obéir. Si ses présents te plaisent, alors César considérera que tout est accompli, et qu'enfin il n'a plus aucune tâche à remplir.

À sa suite vient le berger qui, indolent dans l'ombre des bois, s'est plu à conter de son chalumeau rustique les amours des bergers; chantant les riches moissons, les travaux du bétail et des abeilles, il a donné des préceptes ascréens aux colons d'Ausonie: mais à présent, il fait retentir des sons plus graves, inspiré par le souffle du divin Homère, il se prépare à chanter les armes et le héros; la haine immortelle des dieux d'en haut et de l'injuste Junon; les flots battus par les orages d'Éole; l'incendie nocturne de Troie, chère à Apollon; les tribulations fatales de l'errance d'Énée; les fureurs et le douloureux bûcher d'Élisa, deux fois veuve; et les origines de Rome disséminées dans les Champs-Élysées.

**29** *En faisant payer en retour l'opprobre ... aux vaincus.* Liv. AUC 5.48: "On fixa au peuple qui devait bientôt commander aux nations une rançon de mille livres d'or. [...] Brennus eut le front d'ajouter son glaive au poids, et l'on entendit ces mots intolérables aux Romains: 'Malheur aux vaincus!'"

**33** *Le soleil.* Plin. M. NH 23.25 [en fait en 18.211] cite des livres de César sur le mouvement des astres: "César, pendant sa dictature, ramena la durée de l'année à celle de la révolution du Soleil," etc. Ces faits, condensés dans le texte de Pline, sont développés avec plus de détails chez Macrobe dans tout le chapitre 14 du premier livre des *Saturnales*: "César ordonna dans une forme définie toutes ces incohérences d'une chronologie jusqu'à lui vague et incertaine." Solin expose la chose en usant pratiquement des mêmes mots. Voir [Denis] Pétau, au livre IV de son *De doctrina temporum*, chap. 3, p. 319. Suet. *Iul.* 40: "César réforma le calendrier, depuis longtemps si perturbé par la faute des pontifes," etc. César lui-même, dans la *Pharsale* de Lucain, 10.185, parle de soi dans les termes que voici: "Au cœur des combats, toujours, je me suis consacré aux espaces des astres et du ciel, aux dieux d'en haut, et mon calendrier ne sera point vaincu par les fastes d'Eudoxe."

**36** *À remplir.* Lucan. *Phars.* 2.657: "Croyant que rien n'est accompli, du moment qu'il reste quelque chose à accomplir."

**38** *Les amours des bergers ... aux colons d'Ausonie.* Le premier tome de Virgile, publié en même temps que le présent tome de César, contient seulement les *Bucoliques* et les *Géorgiques*.

**47** *Les Champs Élysées.* Dans le tome suivant seront compris les six premiers chants de l'*Énéide*; ils vont sortir des presses incessamment.

reginae Genio impulsus, submittere Gallos  
 debuit inprimis, ut, Brenni gente subacta,  
 ultus avos posset vocis pensare superbae  
 opprobrium, et gladii fatalia pondera victis,  
 30 ut nullum in terris Romae servire puderet.  
 Nec vos paeniteat, Galli, indignantia tali  
 colla dedisse iugo; nam terras, aequora ponti,  
 atque ipsum qui cuncta suo regit ordine solem,  
 ille sibi omnipotens domitor parere coegit.  
 35 Si sua dona tibi placeant, tunc omnia Caesar  
 acta, nihilque sibi tandem reputabit agendum.  
 Pone subit pastor, nemorum qui lentus in umbra,  
 agresti calamo pastorum lusit amores,  
 qui sata laeta canens pecorumque apiumque labores,  
 40 Ausoniis Ascraea dedit praecepta colonis:  
 nunc maiora sonans, divino afflatus Homero,  
 arma virumque parat, Superum et Iunonis iniquae  
 immortale odium, Aeoliis convulsa procellis  
 aequora, Apollineae nocturna incendia Troiae,  
 45 fatales casus Aeneae errantis, Elisae  
 bis viduae furias et lamentabile bustum  
 sparsaque in Elysiis Romae incunabula campis.

29 “*Victis fatalia ... vocis superbae.*” Titus Livius, lib. V, cap. 48: “Mille pondo auri pretium populi gentibus mox imperaturi factum [...] additus ab insolente Brenno ponderi gladius: auditaque intoleranda Romanis vox, ‘vae victis esse’.”

33 *Solem.* I. Caesaris libros de siderum motu compositos laudat Plinius, lib. XXIII, cap. 25: “Caesar Dictator annos ad solis cursum redegit singulos,” etc. Haec angustiore sermone Plinii contracta, fusius explicat Macrobius lib. I. *Saturnalium*, toto cap. 14: “C. I. Caesar omnem hanc inconstantiam temporum, vagam adhuc et incertam, in ordinem statae definitionis coegit,” etc. Iisdem paene verbis rem narrat Solinus cap. I, pag. 85. Vide Petavium, lib. IV, *De doctrina temporum*, cap. 3, p. 319. Suetonius in *Vita Caesaris*, cap. 40: “Fastos correxit, iampridem vitio Pontificum adeo turbatos,” etc. Caesar ipse, apud Lucanum, *Pharsalia*, lib. X, v. 185, sic de se loquitur:

media inter proelia semper  
 stellarum coelique plagis, superisque vacavi;  
 nec meus Eudoxi vincetur fastibus annus.

36 *Agendum.* Lucanus, *Pharsalia*, lib. II, v. 657: “Nil actum credens, quum quid superesset agendum.”

38 *Pastorum amores ... Ausoniis colonis.* Primum Virgilii volumen, cum primo hoc Caesaris volumine in lucem editum, *Bucolica* et *Georgica* solummodo complectitur.

47 *Elysiis campis.* In sequenti volumine sex priores *Aeneidos* libri includentur, iamiam e prelis exituri.

En te donnant pour tribut, excellent roi, ses vers, il raconte comment, supérieur à Énée, arborant ton air serein et comprimant ta royale douleur dans un cœur invincible, tu te tenais ferme, sans que les flots de l'adversité puissent te submerger, en un temps où, fort de ton courage, de tes Pénates, de tes grands Dieux et de ta pieuse Antigone, tu apaisais tes compagnons ballottés dans des royaumes étrangers alentour par tes paroles prophétiques: "Ô, vous qui avez traversé des épreuves si pénibles, Dieu leur donnera aussi un terme; le sentiment du devoir aura raison des difficultés du voyage; tenez bon; le destin des miens reste inébranlable; allons, ne hâtez pas le juste cours du temps; les rois légitimes ne meurent jamais; et Dieu lui-même, qui dans sa puissance choie sans cesse les Français, ne souffrira pas non plus que soient anéantis dans aucune contrée ceux qui ont été courageux pendant leur vie, et fidèles au moment de subir une mort injuste." Et nous qui sommes saufs en ta compagnie, nous entamons cette prière aux accents virgiliens: "Dieux de nos pères, protégez la maison, protégez les descendants de la souche des Bourbons; maintenant qu'elle est revenue, plus rien n'est sombre; sous ton autorité, aucune trace de l'ancienne affliction ne subsiste et l'arbre fécond qui s'élève dans ta maison, répandant depuis sa noble souche le rameau qu'on espère, enveloppe la patrie réconciliée de son ombre tutélaire."

Toute la race classique se dresse pour soutenir ce vœu de ses vœux; chacun brûle d'exprimer de semblables sentiments pour toi, mais de peur d'étourdir tes oreilles fatiguées par une suite trop longue de poèmes, on est convenu de choisir sans délai dans toute l'assemblée un seul orateur pour parler sincèrement, et pour remplir sa tâche – lui qui t'est plus cher que les autres – au milieu du silence du reste de la foule: discourir, avec des paroles dignes de toi. Horace se présente, à la fois parce que, prêtre attitré des Muses, il respire Phébus qu'il a conçu en son cœur éloquent, et parce que, toujours fidèle aux princes et à ses amis, il a voulu composer ce vers qu'ont entendu les malheureux: "Qui garde le silence sur sa pauvreté

55 *Aussi un terme.* Verg. *Aen.* 1.203, 211, 261; 2.702; 10.11.

61 *Fidèles.* J'ai écrit ce vers pour commémorer le souvenir des Gardes suisses morts le 10 août 1792.

66 *L'arbre fécond ... ombre tutélaire.* Il serait certes vain de préciser quel est cet arbre fécond, dans lequel la France a reconnu la promesse d'un rameau fertile et d'une ombre hospitalière, s'il n'était agréable de féliciter à nouveau la France ainsi que notre roi de l'annonce officielle qu'on doit espérer une naissance sous les meilleurs auspices.

Dum vectigales tibi dat, rex optime, versus,  
 narrat uti, Aenea maior, tu fronte serenus,  
 50 regalemque premens invicto corde dolorem,  
 stares adversis rerum immersabilis undis,  
 tempore quo, virtute, Penatibus et magnis Diis  
 Antigoneque pia fretus, regna exera circum  
 iactatos comites praesaga voce lebares:  
 55 “O passi graviora, dabit Deus his quoque finem;  
 vincet iter durum pietas: durate; meorum  
 fata immota manent; ne iustum arcessite tempus;  
 legitimi reges nunquam moriuntur et idem  
 ipse Deus, fovet usque suo qui numine Gallos,  
 60 deleri omnino nullis patietur in oris,  
 fortes per vitam, sub iniqua morte fideles.”  
 Nos tecum incolumes haec Virgiliana precamur:  
 “Dii patrii, servate domum, servate nepotes  
 stirpis Borboniae; nihil illa triste recepta:  
 65 te duce nulla manent veteris vestigia luctus  
 et fecunda tuis quae surgit in aedibus arbor,  
 speratum effundens generoso e stipite ramum,  
 concordem patriam secunda amplectitur umbra.”

Omnis ad hoc votum assurgit gens classica votis;  
 70 ardet quisque tibi similes expromere sensus;  
 sed tibi ne lassas repetitis cantibus aures  
 obtuderit, lex pacta fuit, qua protinus unum  
 de cunctis legerent, tibi qui sincera locutus,  
 carus et ante alios, dum caetera turba silebit,  
 75 impleret dignis orandi munia verbis.  
 Flaccus adest, et quod Musarum rite sacerdos  
 conceptum spirat facundo pectore Phoebum;  
 et quod principibus semper, quod fidus amicis,  
 auditum voluit miseris hunc pangere versum:

55 *His quoque finem.* *Aen.* lib. I, v. 203, 211, 261; *Aen.* lib. II, v. 702; *Aen.* lib. X, v. 11.

61 *Fideles.* Hunc versum scripsi ad consecrandam militum Helvetiorum memoriam qui interierunt die decima mensis Augusti 1792.

66 *Umbra secunda ... arbor fecunda.* Monere supervacaneum sane foret quanam sit fecunda illa arbor, quem felicem ramum et hospitem umbram sibi polliceatur Gallia, nisi publice denunciata auspiciatissimi partus spem, et Galliae et regi nostro iterum gratulari iuvaret.

devant le roi obtiendra plus que celui qui réclame.” Aussi le poète commence-t-il son chant ainsi: “Lorsque ton absence se faisait trop sentir, bon souverain, les Français t’appelaient dans leurs acclamations, dans leurs prières et dans leurs pensées; maintenant que tu es là, les Français vont connaître des jours plus paisibles, et les rayons du soleil que ne couvrira aucun nuage répandront une lumière plus vive. Tu es appelé père et prince; la France t’applaudit, elle dont l’amour constitue la véritable protection des bons rois. Et si d’aventure une affreuse sédition lance malgré tout ses hydres contre toi, tu les vaincras d’un cœur vaillant, oui, tu les vaincras, toi qui, digne de tes aïeux, mais sans te prévaloir du <seul> nom de tes aïeux, élèves ton caractère plus haut que sa haute origine. Aujourd’hui libre, ta chère France prospère grâce à toi; les arts libéraux prospèrent, et les droits civils renaissent; grâce à toi le crime reçoit son châtement et la vertu sa récompense, et la sainte religion siège sur ses autels rétablis. Un roi sage et juste est l’image de Dieu qui donne à tous le bonheur. Tu as dit naguère avec sagesse – et jamais altesse royale n’a rien dit de plus digne ni de meilleur pour sa population: “Le danger d’innover est près de l’avantage d’améliorer.” Tu fondes ton trône sur le respect absolu de la Charte des lois, et tu invites les citoyens, jouissant de l’égalité des droits, à user de la liberté en commun avec toi; tu favorises la paix et les muses, la poésie te tient à cœur; tu regarderas Virgile et les poètes du Latium qui te sont chers d’un œil amical, tel un second Auguste: car tu pourras aussi – et tu n’as pas besoin de traducteur – tourner tes oreilles, qui les comprendront, en direction de mes vers... Je parle d’Auguste; et ton apparence ne me trompe pas.”

**80** *Qui garde le silence.* Hor. *Ep.* 1.17.43.

**96** *Qui donne à tous le bonheur.* J’ai longtemps hésité à forger ce mot, parce que l’auteur si avisé de l’*Art poétique* lui-même, que j’ai ici mis en scène en train de parler, nous a invités à “être prudents dans la création des mots” (Hor. *Ars* 46). [Aujourd’hui, on comprend plutôt l’*in verbis serendis* d’Horace comme signifiant “dans l’enchaînement des mots”. Les passages placés entre guillemets à la fin de cette note sont aussi tirés de l’*Art poétique*: v. 48-50 et 59.] Cependant, comme j’avais remarqué que les Anciens appelaient Dieu “Très bon, très grand”, et que “Tout puissant” répondait chez eux à “Très grand”, mais qu’aucun adjectif ne correspondait à “Très bon”, ni ne s’en rapprochait suivant une dérivation semblable, j’ai osé le qualifier de “Qui donne à tous le bonheur”, pour que soit exprimée par ce mot également la suprême bonté de Dieu. J’ai couru le risque d’“user discrètement de licence” puisqu’il m’a paru nécessaire de “désigner” par un mot “et un signe neufs une idée demeurée dans l’ombre” et encore “inouïe”: et je ne regretterai pas mon audace, si le “mot nouveau et inventé” trouve du crédit, et si d’authentiques savants ne désapprouvent pas que ce mot soit forgé “en étant frappé au coin de l’époque”.

**99** *Le danger d’innover.* Qui n’a pas présent à la mémoire ce mot de Louis XVIII: “Le danger d’innover est près de l’avantage d’améliorer”?

80 “Coram rege suo de paupertate tacentes  
 plus poscente ferent.” Ideo sic ore poeta  
 incipit: “Absentem nimium te, dux bone, Galli  
 ominibusque suis, precibusque animisque vocabant:  
 te praesente dies Gallis tranquillior ibit,  
 85 et puri soles meliori luce nitebunt.  
 Tu pater et princeps audis; tibi Gallia plaudit,  
 cuius amor vera est regum tutela bonorum.  
 Si quos forte tamen te contra immiserit hydros  
 turbida seditio, tu forti pectore vinces,  
 90 tu, qui dignus avis nec avito a nomine pendens  
 altius ingenium attollis natalibus altis.  
 Libera nunc per te floret tua Gallia; florent  
 artes ingenuae, et civilia iura resurgunt;  
 per te crimen habet poenas et praemia virtus,  
 95 sanctaque religio renovatis insidet aris.  
 Rex sapiens iustusque Dei Omnibeantis imago est.  
 Nuper dixisti sapiens, nec dignius unquam  
 nec melius populis maiestas regia dixit:  
 ‘Qui meliora petit, caveat peccare novando.’  
 100 Tu solium nunquam solvendo foedere legum  
 constituis, civesque aequali iure beatos  
 libertate iubes tecum communiter uti:  
 tu paci musisque faves, tibi carmina curae;  
 dilectos tibi Virgilium Latiosque poetas,  
 105 respicies oculis, Augustus ut alter, amicis:  
 nam tibi fas etiam (nec eges interprete) nostris  
 intellecturas advertere cantibus aures...  
 Alloquor Augustum; nec me tua fallit imago.”

**80** *Tacentes*. Horatius, lib. I, *Ep.* XVII, v. 43.

**96** *Omnibeantis*. Hanc vocem fingere diu multumque dubitavi, quod ille ipse *Artis poeticae* sagacissimus scriptor, quem hic induxi loquentem, nos in “verbis serendis cautos esse” iussit (vide *Artem poeticam* 46). Tamen, quum a veteribus Deum *Optimum Maximum* vocari, *Maximo Omnipotentem* apud ipsos respondere, sed *Optimo* nullam vocem adiectivam consonare, et simili affinitate consociari animadvertissem, ausus sum *Omnibeantem* dicere, ut hoc verbo Dei summa benignitas pariter exprimeretur. Cuius *licentiae pudenter sumptae* periculum feci, quoniam necesse mihi visum fuit *rem abditam* et nondum *exauditam monstrare recenti* vocabulo et *indicio*: nec me poenitebit audaciae, si *nova fictaque vox* fidem obtinuerit, et si illam *nota praesente signatam procudi* homines vere docti non improbaverint.

**99** *Peccare novando*. Quis non memoria comprehensum tenet hoc Ludovici XVIII effatum? “Le danger d’innover est près de l’avantage d’améliorer.”

Tous acquiescèrent au discours d’Horace, comme tous avaient auparavant acquiescé à celui de Virgile; et, conservant le silence dont ils étaient convenus, Cicéron lui-même prend une mine approbatrice, mais impose le silence à sa langue, qui proclamera pour toujours les frénésies d’une aiguille de femme. Cependant, ne supportant plus cette convention, voici deux fameux poètes; le premier et le plus vieux, incapable de taire ni le vrai, ni le juste, susceptible et avare de compliments, mais prodigue de sa colère, mordant dans ses paroles, s’exclame avec emphase: “Sur le prince seul reposent l’espoir et l’appui des lettres.” Le second, travaillant toujours le même air de cithare, fait vibrer les cordes qui font entendre sous son plectre des accents veloutés, soit qu’il élève son cher Stilichon au dessus de l’éther en un poème gracieux, soit que, s’ouvrant les entrailles de l’Etna, il envoie le ravisseur infernal dans les champs de Sicile. Et voici comment il s’exprime: “Jamais la liberté ne se dresse avec plus d’agrément que sous un roi pieux, qui a fermé les portes de fer de Janus, et qui n’a pas craint l’affreux monstre de la guerre, fatal à l’Europe, et plus fatal à lui-même; de fait le nouveau Prométhée est prisonnier sur un rocher désolé, pour y être sans cesse déchiré par ce vautour qu’est le remords poignant, et chaque fois qu’il tente de se dégager, malgré sa fatigue, de ses liens, le monde entier se met à trembler et à vaciller sur ses fondations. Aujourd’hui, de cruelles armées n’oppressent plus un territoire prisonnier, les rives de la Seine ne frémissent plus à l’idée que des drapeaux ennemis flottent près des murs tremblants du Louvre; et l’onde terrifiée ne reflue pas devant les Léopards qui se désaltèrent...”

Le poète allait en dire davantage, mais on l’entoure d’applaudissements et de clameurs, et on le salue en même temps au cri que voici: “Les destins ont trouvé leur voie.” On redouble, avec l’accord de tous, de nouveaux vœux pour toi, et on prie encore et encore.

**112** *Les frénésies d’une aiguille.* Fulvie, la détestable épouse de Marc-Antoine, femme à l’audace toute virile, et en partie responsable des guerres civiles, tenant la tête tranchée de Cicéron entre ses mains, prenait plaisir à lui percer encore et encore la langue qu’elle avait tirée hors de sa bouche avec une aiguille d’or.

**117** *L’espoir et l’appui.* Iuv. *Sat.* 7.1.

**123** *La liberté ne se dresse avec plus d’agrément.* Claud. *Stil.* 3.114.

Omnes oranti Flacco assensere, Maroni  
 110 ut prius annuerant; et pacta silentia servans,  
 Tullius ipse probat vultu, linguaque tacente,  
 quae muliebris acus nunquam est tacitura furores:  
 sed pacti impatiens, par non ignobile vatium,  
 hic senior, qui vera nequit nec iusta silere,  
 115 difficilis, laudum parcus, sed prodigus irae,  
 et lingua mordax, grandi acclamavit hiatu:  
 “Et spes, et ratio studiorum in principe tantum.”  
 Alter, qui citharam semper meditatus eamdem  
 pulsat inoffenso resonantes pectine chordas,  
 120 seu Stilichona suum grato super aethera tollat  
 carmine, seu rumpens Aetnaei viscera montis  
 infernum Siculos raptorem immittat in agros,  
 sic loquitur: “Nunquam libertas gratior extat  
 quam sub rege pio, qui Iani ferrea clausit  
 125 limina, nec metuit belli exitiabile monstrum,  
 Europae fatale, sibi fatalius ipsi;  
 haeret namque novus deserta in rupe Prometheus,  
 usque remordentis laniandus vulture curae;  
 et quoties tentat se fessum avellere vinclis,  
 130 intremuit totus concusso cardine mundus.  
 Iam non saeva premunt captivos agmina fines;  
 iam non sub Luparae muro fluitare frementi  
 horrent Sequanicae vexilla hostilia ripae;  
 territa nec refluit Pardis poteribus unda...”  
 135 Plura locuturum plausu fremituque poetam  
 excipiunt, talique simul clamore salutant:  
 “Fata viam invenere.” Tibi nova vota secundis  
 ingeminant animis, iterumque iterumque precantur.

**112** *Acus furores*. Fulvia, Marci Antonii exsecranda uxor, virilis audaciae mulier, et bellorum civilium pars, quum recisum Ciceronis obruncati caput manibus teneret, extant illius ore linguam, iterum et saepius acu aurea pungendo, traicere gaudebat.

**117** *Et spes et ratio*. Iuvenalis, *Sat.* VII, v. 1.

**123** *Libertas gratior extat*. Claudianus *De secundo consulatu Stilichonis*, v. 114.

Et pendant ce temps, Louis, ils pensent n'avoir pas le droit de voir ton visage, ceux que, pour leurs doctrines fausses ou immorales, tu as voulu exclure de ton Pinde: le premier, emporté par un amour infâme et par le désir de son ventre, qui avait le plaisir lascif pour raison de vivre, en consul débauché et en serviteur digne de Néron, manque à l'appel, car il a été condamné par ton arrêt; eh bien soit, qu'il manque à l'appel, car il a été condamné. Quant au second, né en un temps plein de crimes, au milieu des folies sanguinaires de Marius et de Sylla, il voyait la rage des bourreaux régner sans être punie et les gens de bien être exécutés; il avait préféré, dans ces conditions, croire qu'il n'existait aucune divinité, plutôt que des divinités injustes ou insouciantes des Quirites. Mais il se repent de s'être trompé en même temps que les plus éminents citoyens de sa ville, d'avoir méprisé les dieux et les espaces tonnants du ciel: aujourd'hui Lucrèce lui-même renie sa science insane, son esprit insane: comme il voudrait n'avoir pas jeté Jupiter au bas de l'Olympe! Aujourd'hui il se condamne et se déteste, lui qui a enlevé au crime sa punition, aux malheureux leurs consolations, aux rois leur roi, à l'univers les rênes de l'éternel Ordonnateur et à la mort l'espoir d'une vie éternelle. Pardonne à son erreur; toi qui te plais à épargner tout le monde, épargne-le, père; la clémence égale les rois aux dieux d'en haut. Ton cher Louis n'a pas eu d'autres sentiments dans son cœur royal, noble exemple pour les rois, le très grand qui consacra soixante-dix ans à son grand empire; qui, quand il voulait instruire le jeune Dauphin, douce gloire d'une lignée ancestrale, n'a pas craint de mettre à sa disposition *La Nature des choses*: et pourtant

**141** *Exclure de ton Pinde*. Louis XVIII a refusé que Lucrèce et Pétrone fussent admis parmi les auteurs classiques à lui dédiés.

**165** *Instruire le jeune Dauphin*. Louis XIV a fait traduire et expliquer Lucrèce, l'auteur du poème *De la nature* en six livres, avec non moins de soin que les quarante autres auteurs, "à l'usage du Dauphin".

Interea, Lodoice, tuos invisere vultus  
 140 non sibi fas reputant, quos sive absurda docentes,  
 sive obscoena, tuo voluisti excludere Pindo:  
 hic Venere infami ventrisque libidine raptus,  
 vivendi cui causa fuit lasciva voluptas,  
 scortator consul, dignusque Nerone minister,  
 145 iudice te damnatus abest; damnatus et absit.  
 Ille autem, scelerum pleno qui natus in aevo,  
 sanguineos inter Marii Syllaeque furores,  
 carnificum rabiem dominari impune videbat,  
 mactarique bonos, tunc numina credere nulla  
 150 maluerat quam non iusta aut ignara Quiritum.  
 Sed summis errasse suae cum civibus urbis,  
 contempsisse deos, et templa tonantia caeli  
 paenitet: insanas nunc ipse Lucretius artes,  
 insanam mentem eiurat: quam nollet Olympo  
 155 detrusisse Iovem! Nunc sese damnat et odit,  
 qui sceleri poenam, miseris solatia, Regem  
 regibus, aeterni mundo Rectoris habenas,  
 et morti vitae spes immortalis ademit.  
 Da veniam errori; qui gaudes parcere cunctis,  
 160 parce, pater; superis aequat clementia reges.  
 Haud alios gessit regali pectore sensus  
 ille tuus Lodoix, exemplar nobile regum,  
 imperio qui bis septem quinquennia magno  
 maximus explevit; qui, quando stirpis avitae  
 165 dulce decus iuvenem Delphinum fingere vellet,  
 olli non timuit *Naturam* credere *rerum*:

**141** *Tuo Pindo excludere.* Lucretium et Petronium inter classicos scriptores sibi dicatos admittere noluit Ludovicus XVIII.

**165** *Iuvenem Delphinum fingere.* Lucretium Carum, qui *De rerum natura* sex carminum libros scripsit, non minori cura quam quadraginta alios auctores interpretandum et illustrandum iussit Ludovicus XIV, “ad usum Serenissimi Delphini”.

le prêtre de Phébus et de Christ n'avait pas encore publié ses vers puisés à des sources saintes: égal en éloquence, mais supérieur en raison, il a brisé les audaces sacrilèges de Lucrèce et ses traits impies. Arbitre et juge des anciens, ne rejette pas du Pinde celui que Virgile, celui qu'Horace ont proclamé leur maître en poésie. Ainsi il complètera l'armée sacrée de l'antique Rome; ainsi tu accorderas une immense faveur; heureux de cette grâce, les ignorants et les savants, les jeunes et les vieux, les maîtres et leurs disciples chantent d'une seule voix: "Grâce à toi l'âge d'or revient pour les Muses d'Ausonie, grâce à toi, la docte antiquité des fils de Romulus retrouve sa jeunesse, et a reçu, comme ta chère France, une nouvelle vie."

**168** *Le prêtre de Christ. L'Anti-Lucrèce, c'est-à-dire les neuf livres sur Dieu et la nature*, dans lesquels Lucrèce, disciple de ce songe-creux d'Épicure, et champion des Athées, a été terrassé au combat par un homme non seulement remarquable pour sa très grande valeur poétique, pour la vigueur de son génie et pour son habileté à traiter des plus graves affaires de l'Europe, mais aussi soupçonneux dans la défense de la cause chrétienne, et "éprouvant de la crainte, même quand tout est sûr" [Verg. *Aen.* 4.298, à propos de Didon], le Cardinal de la Sainte Église Romaine Melchior de Polignac.

nec tamen in lucem, sanctis de fontibus hausta,  
carmina protulerat Phoebi Christique sacerdos,  
qui, par eloquio, victor ratione, Lucreti  
170 sacrilegos ausus atque impia tela refregit.  
Arbiter et veterum iudex, ne deice Pindo,  
quem Maro, quem Flaccus vatem agnovere magistrum.  
Sic veteris Romae sacrum complebitur agmen;  
sic grande absolves munus; quo munere laeti,  
175 indocti doctique canunt, iuvenesque senesque,  
et cum discipulis concordī voce magistri:  
“Ausoniis per te redeunt saecla aurea Musis;  
per te Romulidum iuvenescit docta vetustas,  
accepitque novam, veluti tua Gallia, vitam.”

**168** *Christi Sacerdos. Anti-Lucretius, sive de Deo et natura libri novem*, quibus Lucretium, Epicuri somniantis discipulum, et atheorum antistitem collato pede profligavit, vir non solum maxima poeseos laude, vigore ingenii, et in gravissimis Europae negotiis tractandis prudentia conspicuus, sed etiam in tutanda Christianae causa suspiciosus atque “omnia tuta timens”, S. R. E. Cardinalis Melchior de Polignac.

## 6. Notes additionnelles

**tit. 2** *optato Galliarum regi*: le surnom de “Désiré” fut décerné à Louis XVIII en 1814. Pourquoi cette appellation *rex Galliarum*, moins classique que l’aurait été *rex Gallorum*? S’il est vrai qu’on rencontre les deux tournures dans les textes des dix-septième et dix-huitième siècles, le choix n’est peut-être pas fortuit: on sait que Louis XVI avait été contraint, en 1791, de renoncer à son titre de “roi de France” pour celui de “roi des Français”, marquant par là qu’il était le représentant d’un peuple, et non le propriétaire d’un pays. Lemaire a peut-être voulu ici souligner la restauration de la puissance royale marquée par Louis XVIII. Louis-Philippe reprendra le titre de “roi des Français”.

**2** *turba salutantum*: le verbe *salutare* évoque les hommages rendus aux empereurs romains au moment où ceux-ci paraissent en public. L’expression *turba salutantum* est peut-être une réminiscence de Claud. *Ruf.* 1.213: “*Turba salutantum latas ibi perstreptit aedes.*”

**5** *veteri Latio*: le *Latium antiquum* ou *Latium vetus* désignait chez les géographes l’étroite bande de terre considérée comme le berceau de la nation romaine (e.g. Plin. *M. NH* 3.56).

**8** *assueta*: sur le goût de Louis XVIII pour la littérature antique, voir Renée 1841 (voir n. 15).

**8** *studiis certantibus*: possible imitation de Prud. *Perist.* 11.197-198 (des cortèges rassemblés *studiis certantibus* louent Dieu).

**11-12** *ferre priorem ... indocilis*: voir Lucan. *Phars.* 1.125-126: “*Nec quemquam iam ferre potest Caesarve priorem / Pompeiusve parem.*” (“Et César ne peut plus souffrir un supérieur, ni Pompée un égal.”)

**12** *tempora lauro*: on rencontre cette fin d’hexamètre dans Verg. *Aen.* 3.81; 5.246; 5.539 et Tib. *Eleg.* 2.5.5.

**12-13** *tempora lauro / calva coronatus*: l’anecdote est rapportée par Suet. *Iul.* 45.2.

**13-24** *triumphum ... insignem*: souvenir possible de Hor. *Carm.* 4.4.51-52 (Hannibal disant que fuir et tromper les Romains était un *opimus triumphus*).

**18** *tibi*: l’apostrophe ne désigne plus Rome mais, à nouveau, Louis XVIII.

**23** *viscera gentis*: cf. Stat. *Theb.* 12.53.

**25** *calamo quoque classicus*: Quint. *Inst.* 10.1.114 mettait déjà en relation les mérites militaires et le talent littéraire de César: “*Tanta in eo vis est, id acumen, ea concitatio, ut illum eodem animo dixisse quo*

bellavit appareat.” (“Il y a tant de vigueur en lui, tant de pénétration, tant d’ardeur qu’un trait apparaît clairement: il a usé dans ses discours des mêmes dispositions que celles qu’il manifesta au combat.”) L’idée qu’une double illustration s’attache aux auteurs de grandes actions qui ont aussi été capables de les rapporter avec art est également exprimée par Plin. m. *Ep.* 6.16.3.

**28** *pensare*: le verbe *pensare* aurait pu se traduire plus littéralement par “contre-balancer” par allusion à la balance qui fut l’instrument au moyen duquel Brennus avait outragé Rome après la prise de la ville en 390 av. J.-C., en ajoutant le poids de son épée à celui que les Romains devaient verser selon l’accord initialement conclu.

**32-34** *nam terras ... coegit*: les terres et les mers évoquent les victoires du conquérant. En ce qui concerne la réforme du calendrier, Lemaire a peut-être aussi eu en tête ces mots du *Sermon sur la mort* de Bossuet: “Quoi plus? Il [L’Homme] est monté jusqu’aux cieus: pour marcher plus sûrement, il a appris aux astres à le guider dans ses voyages; pour mesurer plus également sa vie, il a obligé le soleil à rendre compte, pour ainsi dire, de tous ses pas.” Il ne restait plus qu’à modifier un peu l’idée pour l’appliquer à César.

**38** *pastorum lusit amores*: cf. Verg. *Georg.* 4.565: “carmina qui lusi pastorum audaxque iuventa”; Ov. *Trist.* 2.538: “ignes / Bucolicis iuvenis luserat ante modis.”

**40** *Ascraea*: c’est-à-dire: “dignes d’Hésiode”, “à la façon d’Hésiode”. Allusion aux *Géorgiques*.

**42** *arma virumque parat*: allusion évidente à l’*Énéide*, commençant par les mots “Arma virumque cano.”

**47** *sparsaque ... campis*: les héros qu’Énée verra dans Verg. *Aen.* 6.752-854.

**52** *Penatibus et magnis Diis*: formule employée deux fois dans l’*Énéide*, au moment où Énée rapporte à Didon son départ de Troie (Verg. *Aen.* 3.12) puis à propos d’Auguste et d’Actium sur le bouclier du héros (Verg. *Aen.* 8.679).

**53** *Antigoneque pia*: la duchesse d’Angoulême, fille de Louis XVI et nièce du futur Louis XVIII, dont elle partage l’exil à partir du moment où elle le rejoint en Courlande (1799).

**56** *vincet iter durum pietas*: citation de Verg. *Aen.* 6.688 (*vicet* est simplement transformé en *vincet*).

**57** *fata immota manent*: citation de Val. Fl. *Arg.* 5.87.

**57** *ne iustum arcessite tempus*: adaptation de Verg. *Aen.* 10.11: “Adveniet iustum pugnae (ne arcessite) tempus.”

**60** *nullis in oris*: allusion à ce qui advient après la mort.

**63** *Dii patrii*: imitation des paroles que prononce Anchise quand il se résout finalement à quitter Troie dans Verg. *Aen.* 2.702: “Dii patrii, servate domum, servate nepotem.”

**63** *nepotes*: le poème de Lemaire paraît en août 1819; la duchesse de Berry accouchera en septembre d’une fille, Louise.

**64** *nihil illa triste recepta*: cf. Verg. *Aen.* 9.262: “nihil illo triste recepto.”

**65** *nulla manent veteris vestigia luctus*: cf. Verg. *Buc.* 4.13: “Si qua manent sceleris vestigia nostri.”

**68** *secura amplectitur umbra*: réminiscence de Stat. *Theb.* 11.761 (“nox [...] grata profugos amplectitur umbra”)?

**76** *Flaccus adest*: sur la prédilection de Louis XVIII pour Horace, voir Renée 1841 (voir n. 15), 249-250; É. Lever, *Louis XVIII* (Paris, 1988), 87, souligne en outre que le jeune comte de Provence collectionnait déjà les éditions de son poète favori.

**77** *spirat*: cf. Hor. *Carm.* 4.6.29-30: “Spiratum Phoebus mihi, Phoebus artem / carminis nomenque dedit poetae.” L’expression *spirare Phoebum* se trouve dans Claud. *Pros.* 1.6: “totum spirant praecordia Phoebum.”

**80** *rege*: sans le poème d’Horace, *rege* s’applique au patron que sollicitent ses clients.

**82-85** *Absentem nimum ... luce nitebunt*: cf. Hor. *Carm.* 4.5.5-8.

**86** *Tu pater et princeps audis*: cf. Hor. *Ep.* 1.7.37-38: “rexque paterque / audisti.”

**89** *turbida seditio*: expression empruntée à Ov. *Met.* 9.427.

**89** *forti pectore*: évoquait certainement Verg. *Aen.* 4.11 pour les lecteurs.

**99** *Qui meliora petit, caveat peccare novando*: Louis XVIII prononça ces mots à l’ouverture de la session des deux chambres parlementaires en 1815. Cette maxime sera abondamment citée dans le cours de son règne.

**103** *carmina curae*: cf. Verg. *Buc.* 3.61: “illi [Iovi] mea carmina curae.”

**109** *Maroni*: voir les vers 63 à 68.

**115-116** *difficilis ... mordax*: réminiscence du portrait du vieillard dans Hor. *Ars* 173-174?

**116** *grandi ... hiatu*: cf. Iuv. *Sat.* 6.636.

**117** *Et spes, et ratio studiorum in principe tantum*: Lemaire reprendra ce vers, en hommage au roi, quand il expliquera Juvénal dans son cours à la Sorbonne en 1822 (voir le compte rendu de la séance inaugurale dans le *Journal des Débats* du 22 novembre 1822, 1-2).

**120-122** *Seu ... agros*: allusion à Claudien et à deux de ses œuvres les plus connues: les éloges adressés à Stilichon pour son premier consulat et *Le Rapt de Proserpine*. C'est par erreur que Lemaire évoque le second consulat de Stilichon dans sa note au v. 124.

**121** *viscera montis*: l'expression se trouve déjà dans Verg. *Aen.* 3.575 et Claud. *Pros.* 1.177, à chaque fois au sujet de l'Etna.

**124** *Iani*: à Rome, le temple de Janus n'était fermé qu'en temps de paix: Louis XVIII a ramené la paix en France et en Europe.

**127** *in rupe*: le terme *rupes* reviendra sous la plume de C.-B. Hase pour désigner Napoléon réduit à une condition misérable d'exilé à Sainte-Hélène, dans *C. Suetonii Tranquilli duodecim Caesares et minora quae supersunt opera, Baumgartenii-Crusii commentario, excursibus Ernestii et annotationibus variorum novisque illustravit Car. Benedict. Hase*, vol. 1 (Parisii, 1828), 88, n. 1.

**127** *Prometheus*: Napoléon.

**130** *concusso cardine*: semble être un souvenir du *converso cardine* de Verg. *Aen.* 9.724.

**134** *Pardis*: le léopard est l'animal héraldique de l'Angleterre: la majuscule employée par Lemaire suggère que cette nation est ici désignée. Il faut sans doute y voir une allusion à l'occupation de Paris par les Anglais après le traité de Vienne. L'épisode avait marqué les esprits, si l'on en croit les journaux et quelques œuvres romanesques du temps (les *Mémoires du diable*, de Frédéric Soulié, content par exemple les malheurs d'une jeune Française vertueuse abusée par un officier anglais). Toute occupation étrangère avait cessé en France en 1818, soit quelques mois avant la rédaction de ce poème.

**136-137** *plausu fremituque ... salutant*: réminiscence de Verg. *Aen.* 5.148-150.

**137** *Fata viam invenere*: d'après Verg. *Aen.* 10.113: "Fata viam invenient."

**152** *templa tonantia*: Lucrèce parle en réalité de *tonitralia templa* (*DRN* 1.1105).

**155** *damnat et odit*: clausule empruntée à Iuv. *Sat.* 8.202.

**156-157** *Regem / regibus*: Dieu, le seul à qui les rois doivent des comptes.

**160** *parce, pater*: ces mots ont une apparence chrétienne mais se lisent déjà dans *Ov. Tr.* 2.181 implorant Auguste *pater patriae*; aussi *Tib. Eleg.* 1.3.51 (à Jupiter).

**162** *tuus Ludoix*: Louis XIV.

**164-165** *stirpis avitae / dulce decus*: imitation de *Hor. Carm.* 1.1.1-2.

**166** *Naturam ... rerum*: de fait, l'absence de *Lucrèce* de la collection *Ad usum Delphini* aurait été inconcevable: voir en ce sens C. Volpilhac-Auger, "Quarante immortels? Les auteurs dauphins", dans Ead. (ed.), *La Collection Ad usum Delphini. L'Antiquité au miroir du Grand Siècle* (Grenoble, 2000), 74.

**168** *Phoebi Christique sacerdos*: le cardinal Melchior de Polignac (1661-1741), auteur de *l'Anti-Lucrèce*. Comme l'indique Lemaire dans sa note, il occupa d'importantes fonctions diplomatiques; il fut chargé en particulier de négocier le traité d'Utrecht au terme de la guerre de Succession d'Espagne. La périphrase "Phoebi sacerdos", désignant le poète, remonte au moins à *Ov. Am.* 3.8.23.

**173** *agmen*: retour à la métaphore de la troupe des auteurs classiques du début du poème.

**175** *indocti doctique canunt*: amplification de *Hor. Ep.* 2.1.117: "Scribimus indocti doctique poemata passim." ("Ignorants et savants, tous sans distinction nous composons des poèmes.")

Université Bordeaux Montaigne  
gflameriedel@u-bordeaux-montaigne.fr